

Fiche 1 (Observation): Etat des sols

Cette fiche reprend les codes de bonnes pratiques. Il appartient à l'utilisateur de consulter la réglementation pour déterminer quelles sont les exigences légales.

1. Qualité

- Les revêtements sont prévus pour être suffisamment résistants en fonction de la circulation: piétons, charges, véhicules, camions de livraison...
- Ils sont stables: pas de sol en sable, cailloux...sur lesquels la marche est difficile et dangereuse (entorses)
- Les sols sont plats
 - pas de trous, bosses, dalles abîmées ou désolidarisées
- Des grilles, dalles, couvercles ou plaques sont placés au-dessus des ouvertures dans le sol (fosses, fossés...) de sorte que les pieds ne peuvent pas se tordre
 - ces grilles et plaques ont été prévues en fonction de la circulation, afin de ne pas se déformer à la longue
- Les sols sont antidérapants (suffisamment rugueux)
 - les sols ne sont ni mouillés ni verglacés
 - il n'y a pas de flaques d'eau ou d'huile, ni de graisse
 - si le sol ne peut être maintenu sec du fait de l'opération industrielle
 - ✧ un drainage est assuré
 - ✧ un caillebotis ou une plate-forme surélevée est installée
- Les charges maximales sont indiquées en fonction de la nature des sols
- Les charges locales (stocks, machines...) ne dépassent pas les charges maximales autorisées



2. Entretien

- Le sol est facile à entretenir
- Il est nettoyé périodiquement au moyen de produits non toxiques et ne laissant aucun résidu tel que poussières...
- Un produit absorbant approprié (sable, sciures ...) est prévu pour absorber tout liquide ou huile qui se serait répandu



3. Encombrement

- Le sol est dégagé de tout obstacle
 - pas de tuyaux, câbles, copeaux, débris, clous, objets étrangers... qui traînent sur le sol
 - pas de stockages inutiles de produits



4. Protection individuelle

- Tous les opérateurs sont équipés de chaussures (souliers, bottines...) adéquates
 - appropriées au travail
 - antidérapantes
 - adaptées à la personne

Fiche 2 (Observation): Voies de circulation

Cette fiche reprend les codes de bonnes pratiques. Il appartient à l'utilisateur de consulter la réglementation pour déterminer quelles sont les exigences légales.

1. Largeurs

- La largeur est suffisante compte tenu du nombre de personnes et de véhicules en circulation

Voies d'accès et zones de travail (passage, rampes, escaliers) norme NF X 35 – 107	
Passages pour piétons	> 100 cm
Distance entre machines pour l'accès au poste de travail	≥ 80 cm
Largeur accès occasionnel	≥ 60 cm
Ecartement entre palettes, containers, stockage ou poste de travail	≥ 50 cm
Espace à l'avant d'un poste	≥ 100 cm
Espace à l'avant si dos à une voie de circulation de véhicules	≥ 150 cm

- La hauteur des voies de circulation réservée aux piétons est d'au moins 2m

2. Voies de circulation des véhicules (transpalettes, chariots élévateurs...)

- Les voies des véhicules sont séparées de celles des piétons
 - ces voies sont séparées par une ligne blanche de 15 cm de large
- Ces voies sont situées à distance suffisante des postes, entrées, couloirs, escaliers
 - si ce n'est pas le cas, des garde-corps sont installés à ces endroits
- La visibilité de la voie est totale pour les véhicules et les piétons, particulièrement aux points de croisement
 - pas d'obstacles dans les voies de circulation
 - aucun stockage susceptible de bloquer la vue
 - des miroirs sont installés si nécessaire
- La signalisation générale de circulation est réalisée par
 - des panneaux de vitesse, priorités, directions...
 - un marquage au sol des voies de passage
- Les sorties sont clairement indiquées
- Les pictogrammes réglementaires indiquent éventuellement toute dénivellation, seuil, obstacle ... qui ne peut être évité



Fiches d'aide, Observation

3. Accès au poste de travail

- Des passerelles sont aménagées pour le passage au-dessus de bandes transporteuses, de chaînes de fabrication...



4. Sécurité

- Les voies de circulation sont protégées des opérations dangereuses avoisinantes (soudage, prospection...) par des écrans de 2.5 m de haut au minimum
- Des mains courantes et garde-corps sont installés dès que la voie de circulation est à une hauteur de plus de 70 cm par rapport à l'environnement immédiat

Fiche 3 (Observation): Issues, éclairage et sorties de secours

Cette fiche reprend les codes de bonnes pratiques. Il appartient à l'utilisateur de consulter la réglementation pour déterminer quelles sont les exigences légales.

Des informations complémentaires sur les voies d'évacuation sont reprises dans la méthode SOBANE (et ses fiches d'aide) relative aux risques d'incendie ou d'explosion sur les lieux de travail.

1. Sorties de secours

- Le nombre de sorties de secours est suffisant par rapport au nombre de personnes à évacuer
- Les sorties sont localisées en fonction des risques locaux et de la répartition des personnes dans les locaux
- Elles s'ouvrent vers l'extérieur
- Elles sont faciles à ouvrir de l'intérieur, sans clé, sans efforts et sans mode d'emploi particulier
- Elles restent dégagées

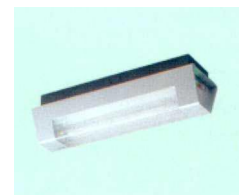


2. Portes

- Les portes s'ouvrent normalement
 - pas de portes coulissantes, ni tournantes, ni de volets
- Les portes qui s'ouvrent dans les 2 sens sont transparentes
 - elles sont marquées à hauteur de la tête par un autocollant ou autre moyen de signalisation
- Les portes et fenêtres accessibles sont en verre de sécurité

3. Eclairage de sécurité

- Eclairage de secours
 - l'éclairage de secours doit
 - ◇ non seulement indiquer les sorties de secours
 - ◇ mais aussi faciliter l'évacuation des personnes en éclairant les couloirs, escaliers, dégagements... et en indiquant les directions à prendre
 - l'éclairage de secours est alimenté par une ou plusieurs sources autonomes en cas de défaillance de l'installation électrique générale. Cette alimentation autonome se met en route automatiquement 5 à 10 secondes après la coupure de l'installation générale. Cette alimentation autonome peut se faire par:
 - ◇ une batterie centrale d'accumulateurs maintenus en charge
 - ◇ un groupe électrogène avec moteur thermique et alternateur
 - ◇ une batterie individuelle maintenue chargée dans le luminaire qui constitue un bloc autonome d'éclairage et capable de procurer une alimentation suffisante pendant 60 minutes
 - l'éclairage de secours est régulièrement vérifié au moyen des 3 tests suivants:
 - ◇ le test des blocs autonomes au moins une fois par an
 - ◇ le test des groupes électrogènes



Fiches d'aide, Observation

- ◇ le test des batteries
- il s'allume quand on éteint le dispositif d'éclairage habituel ou s'additionner en permanence à celui-ci.
- il assure un éclairage de 5 lux au moins sur le chemin de circulation.
- il éclaire les pictogrammes de sorties.
- Eclairage pour la sécurité du travail
 - un bon éclairage du poste de travail est important pour la sécurité: absence d'éblouissements, pas de phénomènes de stroboscopie, vision des éléments dangereux, contrastes, couleurs de sécurité...
 - pour contrôler ou résoudre ces problèmes d'éclairage, il faut utiliser la méthode **d'Observation** développée pour la prévention des risques liés à l'éclairage.

Fiche 4 (Observation): Aires de travail

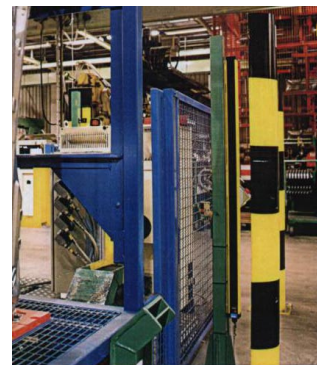
Cette fiche reprend les codes de bonnes pratiques. Il appartient à l'utilisateur de consulter la réglementation pour déterminer quelles sont les exigences légales.

1. Dimensions

- Les zones de travail ont au moins 3 mètres de hauteur (2,5 m dans les bureaux)
- Chaque personne dispose d'au moins 2 m² de surface libre au sol
 - cette surface minimale légale est bien insuffisante pour un travail de bureau. Elle conduit à une densité de postes de travail qui pose des problèmes psychosociaux (promiscuité, stress...)
- Le volume libre par personne est au moins de 10 m³
- Les opérateurs disposent d'un espace suffisant pour les mouvements au cours du travail sans se heurter à des machines, objets ou obstacles

2. Sécurité

- Les distances entre machines sont au moins de 80 cm
- Des protections sont prévues contre les chutes d'objets, les éclaboussures, les projections
- Aucun objet ou élément ne peut blesser ou provoquer une chute: clous, éclats, bords tranchants, objet protubérant
- Les ouvertures en toiture sont protégées contre toute chute d'objet
- L'accès aux zones dangereuses est limité par des moyens techniques (barrières, grillage...). Des consignes pour l'accès à ces zones sont nécessaires.



3. Ordre

- Aucun matériau ou objet inutile n'encombre la zone de travail
- Les espaces de rangement sont en nombre suffisant et bien localisés
- Le matériel, les outils ... nécessaires sont bien rangés et facilement disponibles



Fiches d'aide, Observation

4. Propreté

- Les poubelles sont en quantité suffisante, bien localisées et adaptées aux déchets à évacuer
- Des containers fermés sont prévus pour les matières dangereuses ou qui peuvent s'enflammer (peintures, solvants, huiles...)



5. Entretien

- Les aires de travail sont propres et non contaminées
 - les techniques de nettoyage sont appropriées et sans résidus des produits utilisés
 - les produits de nettoyage ne sont pas toxiques ni allergisants
 - absence totale de vermine (rats, insectes...)
- Les poussières sont évacuées sans être mises en suspension
- Les renversements éventuels de liquides, graisses, déchets ...sont traités directement au moyen de matières absorbantes telles que sable ou copeaux
- Les installations, y compris dans les parties hautes (poutres...) sont nettoyées pour prévenir toute accumulation de poussières
- Les nettoyages sont suffisamment fréquents
- Les zones sont protégées (interdiction d'accès) lors du nettoyage
- L'utilisation d'air comprimé pour le nettoyage est interdite (dispersion des poussières, bruit important...)



Fiche 5 (Observation): Escaliers

Cette fiche reprend les codes de bonnes pratiques. Il appartient à l'utilisateur de consulter la réglementation pour déterminer quelles sont les exigences légales.

1. Conception

- Les dimensions sont réglementaires
 - largeur en fonction du nombre de personnes à évacuer:
 - ✦ 1,25 cm par personne pour les escaliers **descendant** vers les sorties
 - ✦ 2 cm par personne pour les escaliers **montant** vers les sorties
 - ✦ 1 cm par personne pour les chemins d'évacuation, portes, coursives et rampes d'accès
 cette largeur est au minimum égale à 80 cm
 - hauteur de passage supérieure à 200 cm
 - hauteur des marches: 17 cm
 - profondeur des marches: 25 cm
 - inclinaison: 20 à 40°
 - marches antidérapantes, en particulier pour les nez de marche

- Si l'escalier a plus de 4 marches, des rampes sont prévues dans les conditions suivantes:

Largeur	Nombre de côtés ouverts	Type de rampe
< 1m	0	Au moins 1 rampe à droite dans le sens de la descente
< 1m	1	Au moins 1 rampe du côté ouvert
< 1m	2	2 rampes, une de chaque côté
> 1m mais < 2m	0, 1 ou 2	2 rampes, une de chaque côté
> 2m	0, 1 ou 2	3 rampes, une de chaque côté et une intermédiaire au milieu

- Les rampes sont constituées
 - d'une main courante
 - ✦ située à 75 à 85 cm du sol (niveau supérieur de la rampe)
 - ✦ de surface douce, libre sur le dessus et les côtés
 - ✦ avec un espace d'au moins 7 cm entre la rampe et toute surface arrière: mur...
 - ✦ en bon état
 - ✦ de résistance appropriée
 - d'une plinthe
 - d'une lisse intermédiaire

- Une plate-forme de 75 x 55 cm au moins est prévue tous les 3,6 m de dénivellation



Fiches d'aide, Observation

- Les escaliers communiquent bien avec les voies de circulation
 - les pieds et les têtes d'escalier se trouvent à 1 m au moins des voies de circulation des véhicules
 - ✧ sinon des garde-corps sont prévus pour empêcher les heurts
 - une plate-forme est prévue entre une porte d'accès et un escalier
- La charge maximale est au moins 5 fois supérieure à la charge normale envisagée et au moins de 500 kg

2. Utilisation

- Aucun objet ne traîne dans les escaliers
- Les salariés se tiennent à la rampe en montant et surtout en descendant

Fiche 6 (Observation): Chute de personnes ou d'objets

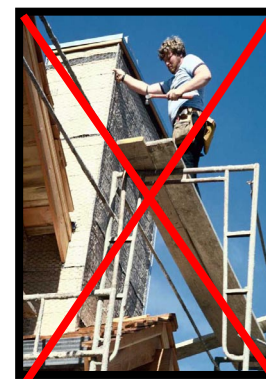
Cette fiche reprend les codes de bonnes pratiques. Il appartient à l'utilisateur de consulter la réglementation pour déterminer quelles sont les exigences légales.

1. Plates-formes de travail en hauteur

- Les plates-formes de travail sont de grandes dimensions
- Elles sont équipées de garde-corps lorsque la hauteur de travail est supérieure à 2 m
- Des ceintures ou des harnais de sécurité doivent être utilisés par les travailleurs exposés à une chute d'une hauteur supérieure à 2 m
 - si la hauteur de chute ne peut être limitée à moins de 1 m, le travailleur doit porter un harnais de sécurité
 - la liaison entre l'élément d'accrochage de la ceinture ou du harnais et le point d'ancrage ou le dispositif de retenue doit être réalisée de manière que la hauteur de chute du travailleur soit aussi faible que possible
 - le point d'ancrage ou le dispositif de retenue solidaire d'un ou de plusieurs points d'ancrage doit être suffisamment robuste et stable
 -



- La charge maximale est indiquée
- Elles sont stables: elles n'oscillent pas quand on les charge ou décharge ou lorsque l'on marche
- L'espace en hauteur est suffisant pour ne pas présenter de risque pour la tête
- Un escalier fixe d'accès est prévu lorsque les accès sont fréquents
 - sa largeur est d'au moins 55 cm
 - avec une inclinaison entre 30 et 50°
- Elles sont équipées d'au moins une issue de secours
- Les garde-corps sont
 - solides
 - d'une hauteur située entre 1 m et 1,2 m
 - avec une plinthe de 15 cm de haut et contre le sol
 - avec une lisse (barre) intermédiaire située entre 40 et 50 cm



- L'accès est limité au personnel qualifié pour le travail à effectuer

Fiches d'aide, Observation

2. Ouvertures dans le sol

- Elles sont de préférence recouvertes d'un système suffisamment rigide et solide pour supporter le poids d'une personne
- Si ce n'est pas possible, elles sont équipées, sur tout leur pourtour d'un garde-corps solide, de 1 m de haut, avec une plinthe de 15 cm de haut et une lisse intermédiaire à 50 cm



3. Rangements

- Tous les objets sont disposés et rangés de façon à empêcher toute chute en dehors de la plate-forme



4. Manutention verticale

- L'équipement de levage de charges (avec ses accessoires) est agréé CE, vérifié périodiquement par un organisme agréé (annuellement) et bien entretenu
- Il est adéquat pour le travail à fournir
- La charge maximale est indiquée clairement
- La signalisation par feux, pictogrammes est efficace
- Le travail est organisé de façon à ce qu'il soit impossible
 - à une personne de circuler sous la charge
 - de déplacer une charge au-dessus de personnes
- Le port obligatoire du casque est respecté

Fiche 7 (Observation): Utilisation des échelles

Cette fiche reprend les codes de bonnes pratiques. Il appartient à l'utilisateur de consulter la réglementation pour déterminer quelles sont les exigences légales.

1. Avant l'utilisation

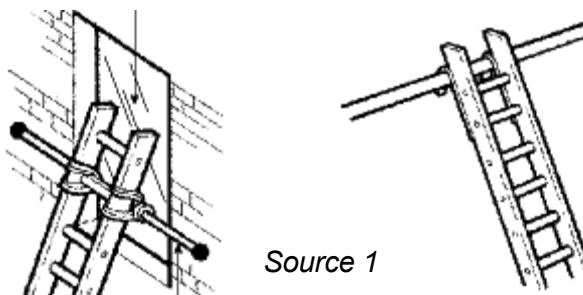
- N'utilisez les échelles que pour des travaux occasionnels et de courte durée
- Vérifiez que l'utilisation d'une échelle est le moyen le plus adéquat pour réaliser le travail (échafaudage, nacelle ...).
 - n'utilisez pas une échelle comme structure horizontale (plate-forme) ni verticale d'échafaudage ou de rampe d'accès
- Choisissez l'échelle appropriée pour la tâche.
 - en longueur
 - ✦ l'échelle dépasse d'au moins 1 mètre la surface de travail ou d'accès
 - ✦ n'assemblez jamais artificiellement des échelles trop courtes (résistance insuffisante)
 - ✦ ne montez pas une échelle trop courte sur des caisses, des chaises, des tonneaux ...
 - en solidité, si des efforts ou des charges sont susceptibles de survenir pendant le travail
 - ✦ classification des échelles selon le poids pouvant être supporté
 - en matériau
 - ✦ ne pas utiliser des échelles métalliques près de fils électriques
 - en sécurité: largeur, patins antidérapants, échelons propres et non glissants



- Inspectez l'échelle, principalement pour
 - l'intégrité des montants (fissures, déformations, aspérités)
 - l'intégrité et la fixation des échelons (idem + boulons, clous)
 - l'état des pieds (sabots) antidérapants
 - la présence et l'état de crochets de fixation à la partie haute
 - la propreté des échelons et des montants: absence d'huile, de graisse, de terre, de boue...
- N'utilisez pas d'échelle en bois peinte

Fiches d'aide, Observation

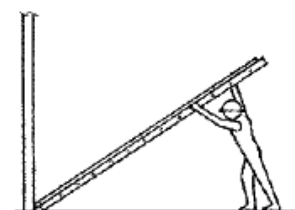
- Préparez l'échelle à la partie supérieure pour s'appuyer en sécurité contre la structure.
 - utilisez des crochets si la structure permet un accrochage
 - installez rigidement une traverse pour répartir les forces sur une plus grande surface ou s'appuyer de part et d'autre d'un élément fragile (fenêtre ...)
 - l'effort d'appui est repris par les deux montants, jamais par un échelon ou sur un seul montant (torsion de l'échelle)



Source 1

2. Placement de l'échelle

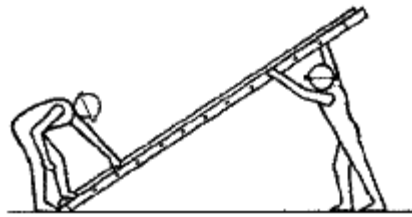
- Maniez l'échelle avec prudence, en position horizontale, à deux personnes si nécessaire
- Choisissez l'emplacement où dresser l'échelle
 - si l'emplacement n'est pas imposé,
 - ✦ choisissez un sol dur et stable, non glissant et horizontal
 - ✦ à l'écart de toute porte ou de voie de circulation
 - ✦ veillez à ce qu'un espace libre soit suffisant au pied de l'échelle (ordre, pas de planche avec des clous...)
 - ✦ évitez de placer l'échelle à proximité d'un puits, tranchée ou fosse
 - ✦ lors du placement d'une échelle dans un passage, sur la voie publique, ... prévoyez des mesures appropriées telles que clôture, marquage, panneaux de signalisation ou fermeture du passage d'une porte...
 - ✦ dans certains cas (travaux dangereux), prévoyez une deuxième personne présente au pied de l'échelle pour la tenir
 - si l'emplacement est imposé
 - ✦ stabilisez le sol de façon horizontale, si non dur ou instable ou glissant, au moyen d'un panneau ancré dans le sol
 - ✦ bloquez les portes et fenêtres face à l'échelle en position ouverte ou fermée à clé
 - ✦ installez des écrans de protection empêchant toute collision d'une personne ou d'un véhicule
 - déterminez la distance par rapport au mur (ou à la verticale du point d'appui) de sorte que l'angle soit environ 75° , c'est à dire égale à environ $\frac{1}{4}$ de la hauteur au point d'appui:
 - ✦ test simple: lorsque la personne est debout au bas de l'échelle, elle doit toucher un échelon du coude si elle lève les bras au niveau des épaules
- Nettoyez soigneusement la zone immédiate près du pied de l'échelle et, si possible, près du point d'appui
- Bloquez le pied de l'échelle pour l'empêcher de bouger dans tous les sens
- Dressez l'échelle (non déployée si coulissante)
 - en partant de la position horizontale
 - en bloquant le pied



Source 1

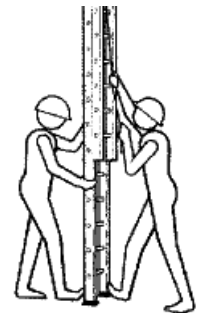
Fiches d'aide, Observation

- et en soulevant l'autre extrémité échelon par échelon jusqu'à la position verticale
 - ✦ ne dressez pas une échelle coulissante en position déployée



Source 1

- dans le cas du dressage par deux personnes (échelle de plus de 25 kg):
 - ✦ la première personne est penchée sur l'échelon inférieur de l'échelle, elle place les deux jambes aussi près que possible des deux montants, elle saisit, avec les bras tendus, le 3ème ou 4ème échelon
 - ✦ la deuxième personne lève l'extrémité supérieure de la même manière que celle qui est décrite pour le dressage par une seule personne
- Déposez l'échelle (non déployée si coulissante) au point d'appui haut
- Si nécessaire et si l'échelle utilisée est coulissante
 - déployez-la à partir du bas, non du haut ou d'une position sur l'échelle
 - déployez-la avec la partie coulissante vers l'avant
- Autant que possible, fixez les points d'appui à la structure et stabilisez les pieds
 - les échelles comportant plus de 25 échelons doivent être fixées à leur partie supérieure.
- Si l'échelle ne s'appuie pas sur une surface verticale, mais sur une barre ou un support étroit, l'échelle dépasse le point d'appui de 1 m
- L'échelle dépasse impérativement le point d'appui de 1m si l'opérateur doit accéder à une plate-forme au niveau supérieur, monter sur le toit...



Source 1

3. Montée, descente et travail sur l'échelle

- Respectez la charge maximale autorisée
- Faites tenir le pied de l'échelle par quelqu'un si
 - ✦ la base de l'échelle n'est pas parfaite
 - ✦ et la hauteur reste inférieure à 5 m
 - cette personne doit
 - ✦ faire face à l'échelle
 - ✦ poser un pied sur l'échelon inférieur
 - ✦ tenir des 2 mains un échelon à hauteur d'homme
- Essuyez les pieds de toute graisse, terre, boue ... pour ne pas salir les échelons et pour réduire le risque de chute par glissade
- Portez des souliers de bonne qualité dont la semelle est antidérapante et permet la répartition de la charge du point d'appui du soulier sur l'échelon à l'ensemble de la surface du pied
- Montez et descendez échelon par échelon, face à l'échelle, en se tenant des 2 mains aux échelons plutôt qu'aux montants

Fiches d'aide, Observation

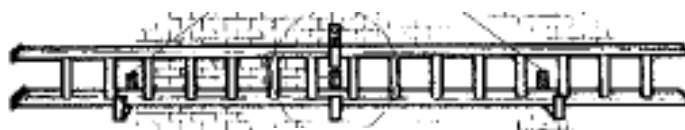
- Ne dépassez pas le 4ème échelon supérieur afin d'avoir toujours un appui suffisant durant le travail
- Montez et descendez sans charge dans les mains
 - ✧ portez les outils et matériaux légers et peu encombrants au moyen d'une ceinture appropriée
 - ✧ utilisez un monte-charge pour les charges plus lourdes
- Ne montez jamais à 2 personnes sur une même échelle
- Travaillez face à l'échelle
 - en se tenant toujours par une main
 - en gardant le centre de gravité du corps entre les montants
 - sans se pencher au dehors latéralement
 - ✧ déplacez l'échelle
- Ne montez pas et ne travaillez pas sur les 3 derniers échelons de l'échelle
- Utilisez une ceinture ou un harnais de sécurité si le travail est effectué à plus de 2 m de haut ou requiert l'usage des 2 mains
 - si la hauteur de chute ne peut être limitée à moins de 1 m, le travailleur doit porter un harnais de sécurité
- Ne travaillez jamais avec un pied sur l'échelle et l'autre sur un point d'appui extérieur
- Ne permettez pas à une personne de passer et a fortiori de travailler **sous** l'échelle (chute d'objets)
- Pour descendre, ne vous laissez pas glisser le long des montants d'une échelle



Source 1

4. Après utilisation

- Nettoyez soigneusement l'échelle et en particulier les échelons contre toute huile, graisse, boue...
- Rangez l'échelle
 - dans un espace désigné à cet effet
 - en position verticale de manière à éviter toute flexion ou déformation
 - ou bien suspendue à des crochets rigides et empêchant toute chute
- Ne suspendez rien à l'échelle durant son rangement
- Eliminez toute échelle défectueuse:
 - l'étiqueter "hors d'usage"
 - la mettre à l'écart dans un local fermé à clé
 - la faire nettoyer si nécessaire
 - la faire réparer par le fabricant ou du personnel spécialement qualifié
 - la détruire si possible immédiatement



Source 1